SYNOFDES

Syndicat National des Organismes de Formation
de l'Economie Sociale

Siège social :
88 Rue Marcel Bourdarias
C/O CNEA
94140 ALFORTVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

2, Rue Mahatma Gandhi
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

SYNOFDES

Syndicat National des Organismes de Formation
de l'Economie Sociale

Siège social :
88 Rue Marcel Bourdarias
C/O CNEA
94140 ALFORTVILLE

SOMMAIRE

1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

2. Annexe : comptes annuels au 31 décembre 2020.

SYNOFDES

Syndicat National des Organismes de Formation
de l'Economie Sociale

Siège social :
88 Rue Marcel Bourdarias
C/O CNEA
94140 ALFORTVILLE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SYNOFDES

Syndicat National des Organismes de Formation
de l'Economie Sociale

Siège social :
88 Rue Marcel Bourdarias
C/O CNEA
94140 ALFORTVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'Assemblée Générale du SYNOFDES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Syndicat National des Organismes de Formation de l'Economie Sociale le SYNOFDES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, lié à un changement de réglementation comptable concernant la mise en application à compter du 1er janvier 2020 du règlement comptable N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les syndicats, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des syndicats et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur le changement de méthode comptable, lié à un changement de réglementation comptable concernant la mise en application à compter du 1er janvier 2020 du règlement comptable N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre syndicat nous nous sommes assurés que le traitement comptable de ce changement est correctement pris en compte et que la présentation qui en est faite est appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 27 mai 2021.

ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

SYNOFDES

Syndicat National des Organismes de Formation
de l'Economie Sociale

Siège social :
88 Rue Marcel Bourdarias
C/O CNEA
94140 ALFORTVILLE

ANNEXE AUX RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SYNOFDES
88 r. Marcel Bourdarias CS 70014
94140 ALFORTVILLE

Bilan actif 31/12/2020

Déclaration au 31/12/2020

ACTIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 180	3 180	-	1 760	1 760
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	3 161	3 161	-	149	149
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
Total I	6 341	6 341	-	1 909	1 909
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés			-	503	503
Créances reçues par legs ou donations					
Autres	104 560		104 560	14 028	14 028
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	314 443		314 443	285 861	285 861
Charges constatées d'avance	242		242	2 040	2 040
Total II	419 245	-	419 245	302 432	302 432
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II)	425 586	6 341	419 245	304 341	304 341

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organe de Tutel

Dons en nature restant à vendre

acnaudit
commissaires aux comptes

SYNOFDES
88 r. Marcel Bourdarias CS 70014
94140 ALFORTVILLE

Bilan passif 31/12/2020

Déclaration au 31/12/2020

PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds associatifs (partie 1/2)			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau	236 445	114 978	114 978
Excédent ou déficit de l'exercice	17 220	121 466	121 466
Situation nette (sous total)	**253 665**	**236 445**	**236 445**
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Autres fonds associatifs (partie 2/2)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires - (Commodat)			
Total I	**253 665**	**236 445**	**236 445**
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
Total II			
PROVISIONS			
Provisions pour risques Provisions pour charges	57 010		
Total III	**57 010**	**-**	**-**
Fonds dédiés			
- sur subventions de fonctionnement			
- sur autres ressources			
Total III bis			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	79 101	53 556	53 556
Dettes des legs ou donations			

acnaudit
commissaires aux comptes

Dettes fiscales et sociales	23 319	12 975	12 975
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 192	1 365	1 365
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	4 960		
Total IV	**108 571**	**67 897**	**67 897**
Ecarts de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**419 245**	**304 341**	**304 341**

ENGAGEMENTS DONNES

acnaudit
commissaires aux comptes

SYNOFDES
88 r. Marcel Bourdarias CS 70014
94140 ALFORTVILLE

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2020

31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	195 697	206 570	
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service	87 822	78 203	78 203
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation			
Subventions			
Produits liés à des financements réglementaires			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 134	4 301	4 301
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	857	11 061	11 061
Cotisations			206 570
Dons manuels			
Mécénats			
Legs et donations			
Contributions financières reçues			
Versement des fondateurs			
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat			
Autres produits			
Total I	293 509	300 136	300 136
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	111 171	77 607	77 607
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	371	358	358
Salaires et traitements	78 176	71 692	71 692
Charges sociales	27 494	27 908	27 908
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 909	1 614	1 614
Dotations aux provisions	57 010		
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	516	4	4
Aides financières			
Autres charges			
Total II	276 647	179 183	179 183
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	16 862	120 953	120 953
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	357	514	514
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total III	357	514	514
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total IV	-	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	357	513	513

acnaudit
commissaires aux comptes

Compte de résultat

31/12/2020

PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total V	-	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total VI	-	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)	293 867	300 649	300 649
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	276 647	179 183	179 183
SOLDE INTERMEDIAIRE			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
EXCEDENT OU DEFICIT	17 220	121 466	121 466
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			
TOTAL		-	-

acnaudit
commissaires aux comptes

Annexes

Annexes au bilan et au compte de résultat

Les chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31/12/2020 sont :

Total du bilan : 419 245 €
Total des charges : 276 647 €
Total des produits : 293 867 €

Résultat de l'exercice : 17 220 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 21 mai 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

La 1ère application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 constitue un changement de méthode comptable et un changement de présentation des états de synthèses.
L'application de ce nouveau règlement à l'exercice comptable ouvert au 1er janvier 2020 n'a conduit à aucun reclassement.

Immobilisations

L'association applique le règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004.

Page 14/20

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels	1 an
Matériel de bureau	1 an
Matériel informatique	3 à 5 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Non significatif

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de certaines créances est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions règlementées figurant au bilan comprennent

NEANT

Faits marquants de l'exercice

L'année 2020 a été marquée par le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19. Les différents décrets arrêtés par le Gouvernement depuis le 12 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (fermeture des lieux de rassemblement, mesures de confinement) ont eu un impact significatif.

Faits postérieurs à l'exercice

L'année 2021 est à son tour marqué par la pandémie de COVID débuté en mars 2020.
Dans ce contexte évolutif de crise sanitaire exceptionnelle, nous ne sommes pas en mesure, à date, de chiffrer ces impacts sur l'activité et les incidences financières au titre de l'année 2021.
La Gouvernance de la société suit l'évolution de la situation et reste attentive pour prendre toutes les mesures adéquates afin de limiter les impacts.
A la date d'arrêté des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitude significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.

Page 15/20
acnaudit commissaires aux comptes

Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 180		
Dont composants			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 161		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 161**		
TOTAL GENERAL	**6 341**		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			3 180	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			3 161	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**3 161**	
TOTAL GENERAL			**6 341**	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 420	1 760		3 180
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 011	149		3 161
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 011**	**149**		**3 161**
TOTAL GENERAL	**4 431**	**1 909**		**6 341**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice
Construct.							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		57 010		57 010
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		**57 010**		**57 010**
TOTAL GENERAL		**57 010**		**57 010**
Dotations et reprises d'exploitation		57 010		

acnaudit commissaires aux comptes

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	149	149	
Débiteurs divers	104 411	104 411	
Charges constatées d'avance	242	242	
TOTAL GENERAL	104 802	104 802	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	79 101	79 101		
Personnel et comptes rattachés	5 840	5 840		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 153	16 153		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 327	1 327		
Autres dettes	1 192	1 192		
Produits constatés d'avance	4 960	4 960		
TOTAL GENERAL	108 571	108 571		

Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Techniciens, agents de maîtrise	1	
TOTAL	3	

acnaudit commissaires aux comptes

SYNOFDES
88 r. Marcel Bourdarias CS 70014
94140 ALFORTVILLE

Charges et produits constatés d'avance

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
Charges constatée d'avan.	241,56	2 039,76	-1 798,20
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**241,56**	**2 039,76**	**-1 798,20**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
Prod.constatés d'avance.	-4 959,53		-4 959,53
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**-4 959,53**		**-4 959,53**

acnaudit
commissaires aux comptes

SYNOFDES
88 r. Marcel Bourdarias CS 70014
94140 ALFORTVILLE

Produits à recevoir

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR			
Prod.à recevoir.	104 410,99	13 829,35	90 581,64
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	**104 410,99**	**13 829,35**	**90 581,64**

acnaudit
commissaires aux comptes

SYNOFDES
88 r. Marcel Bourdarias CS 70014
94140 ALFORTVILLE

Charges à payer

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES A PAYER			
Frs.- Achats biens ou pr.	65 509,00	2 460,00	63 049,00
Charges à payer.		804,64	-804,64
Dettes provis./congés pa.	5 839,55	5 738,90	100,65
Charges soc./congés à pa.	2 241,66	2 141,49	100,17
TOTAL CHARGES A PAYER	**73 590,21**	**11 145,03**	**62 445,18**

acnaudit
commissaires aux comptes